

OBJET: ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

LA PROCHAINE RÉUNION DE L'ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS AURA LIEU LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 À 10 HEURES, AU CENTRE WILLIAM RAPPARD.

L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ EST LE SUIVANT:

1. SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD

- A. ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING APPLIQUÉES À CERTAINS PRODUITS EN ACIER LAMINÉS À CHAUD EN PROVENANCE DU JAPON: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS184/15/ADD.178)
- B. ÉTATS-UNIS - ARTICLE 110 5) DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS160/24/ADD.153)
- C. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES: RAPPORT DE SITUATION DE L'UNION EUROPÉENNE (WT/DS291/37/ADD.116)
- D. CANADA - MESURES ANTIDUMPING VISANT LES IMPORTATIONS DE CERTAINS TUBES SOUDÉS EN ACIER AU CARBONE EN PROVENANCE DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU: RAPPORT DE SITUATION DU CANADA (WT/DS482/7/ADD.3)
- E. ÉTATS-UNIS - MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE EN PROVENANCE DE CORÉE: RAPPORT DE SITUATION DES ÉTATS-UNIS (WT/DS464/17)

2. ÉTATS-UNIS - LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION: MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORD

- A. DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

3. ÉMIRATS ARABES UNIS - MESURES CONCERNANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES ET DES SERVICES ET LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE

- A. DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE SPÉCIAL PRÉSENTÉE PAR LE QATAR (WT/DS526/2)

4. INDONÉSIE - MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE VIANDE DE POULET ET DE PRODUITS À BASE DE POULET

- A. RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL (WT/DS484/R ET WT/DS484/R/ADD.1)

5. INDONÉSIE - IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES, D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE

- A. RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL (WT/DS477/AB/R ET WT/DS477/AB/R/ADD.1) ET RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL (WT/DS477/R, WT/DS477/R/ADD.1 ET WT/DS477/R/CORR.1)

- B. RAPPORT DE L'ORGANE D'APPEL (WT/DS478/AB/R ET WT/DS478/AB/R/ADD.1) ET RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL (WT/DS478/R, WT/DS478/R/ADD.1 ET WT/DS478/R/CORR.1)

6. LISTE INDICATIVE DE PERSONNES AYANT OU NON DES ATTACHES AVEC DES ADMINISTRATIONS NATIONALES APPELÉES À FAIRE PARTIE DE GROUPES SPÉCIAUX - DÉSIGNATIONS PROPOSÉES (WT/DSB/W/608)

7. QUESTIONS RELATIVES À L'ORGANE D'APPEL

- A. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

- B. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'APPEL: PROPOSITION DE L'ARGENTINE, DU BRÉSIL, DU CHILI, DE LA COLOMBIE, DU COSTA RICA, DE L'ÉQUATEUR, D'EL SALVADOR, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DU GUATEMALA, DU HONDURAS, DE HONG KONG, CHINE; DU MEXIQUE, DU NICARAGUA, DE LA NORVÈGE, DU PAKISTAN, DU PÉROU, DE SINGAPOUR, DE LA SUISSE, DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; DE LA TURQUIE, DE L'UNION EUROPÉENNE, DE L'URUGUAY ET DU VIET NAM (WT/DSB/W/609)

LES MEMBRES DE L'OMC ET LES GOUVERNEMENTS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ORGANES DE L'OMC SONT PRIÉS DE COMMUNIQUER DÈS QUE POSSIBLE AU SECRÉTARIAT LES NOMS DE LEURS REPRÉSENTANTS.

ROBERTO AZEVÊDO